

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 11 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
Le **DIX HUIT DECEMBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués
. en exercice : **27**
. présents : **22**
. votants : **25**

Présents : Mesdames CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Madame Martine BIGNARDI
Madame Corinne CORVAL
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET
Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO
procuration à Madame Marie-France RANCUREL
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Madame Françoise COMBET-BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR/DSIL 2024 POUR LA RÉALISATION DES SCHÉMAS DIRECTEURS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le Président rappelle que le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes est prévu au 1^{er} janvier 2026.

Au regard de la complexité de ce transfert et des conséquences importantes sur l'organisation des services proposés aux usagers, il est indispensable de se préparer et d'analyser le plus en amont possible les modalités d'organisation.

Il est donc essentiel de lancer dès aujourd'hui les études nécessaires à la réalisation des schémas directeurs eau potable et assainissement, et celle relative à l'étude préalable à ce transfert de compétences.

- Le schéma directeur eau potable doit permettre de déterminer et cerner les éventuels dysfonctionnements et insuffisances du système, et les améliorations à apporter (réhabilitation des réseaux, pose de compteurs publics, interconnexion des réseaux...), afin de disposer d'un réseau d'alimentation en eau potable cohérent et pérenne à l'échelle du territoire de la 4C. Le schéma présentera ainsi la stratégie de la communauté afin de répondre à ses préoccupations en matière de gestion patrimoniale du service, de sécurisation et protection des ressources en eau, d'économie et de réduction des consommations des communes, de satisfaction de l'utilisateur.
- Le schéma directeur assainissement a pour objectifs d'améliorer la connaissance des infrastructures, de l'état et du fonctionnement de l'ensemble du système d'assainissement existant (collecte, transport et dépollution), notamment par la mise à jour des plans, car si la majorité des communes du territoire a réalisé des schémas directeurs, la plupart sont très anciens et ont besoin d'être remis à jour. Il sera un

véritable outil de programmation et de gestion afin d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement en situation actuelle et future.

- L'étude menée en parallèle permettra de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques de ce transfert, en proposant trois scénarios de transfert.

La totalité de ces études se déroulera sur une durée de 15 mois.

Le cout de la réalisation des deux schémas directeurs et de l'étude préalable au transfert est estimé à 731 760 € HT se décomposant comme suit :

- . Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif : 410 525 € HT
- . Elaboration du schéma directeur d'eau potable : 248 135 € HT
- . Etude préalable au transfert de la compétence : 73 100 € HT, y compris la tranche optionnelle qui prévoit l'accompagnement des structures gestionnaires, et le maître d'ouvrage, dans la mise en œuvre effective des compétences et dans la campagne de communication auprès des usagers.

Le Président indique que ces études peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DETR/DSIL, au titre des projets de transition écologique, ces études permettant de mettre en évidence les travaux à réaliser pour une prise en compte optimale des enjeux majeurs que sont la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Ainsi, le Président propose au Conseil communautaire de solliciter auprès de la Préfecture de la Savoie, une subvention DETR et/ ou DSIL la plus élevée possible au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 19 voix pour, 3 abstentions (Madame DUPENLOUP, Messieurs GOYET, LE ROUX) :

- **APPROUVE** la réalisation des schémas directeurs eau potable et assainissement, ainsi que l'étude préalable au transfert de compétence ;
- **SOLLICITE** de la Préfecture, dans le cadre de la DETR et/ou DSIL 2024, une subvention la plus élevée possible au titre de la réalisation des schémas directeurs eau, assainissement, et de l'étude préalable au transfert, pour un montant global estimé à 731 760 € HT ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la collectivité ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Pierre-Yves BONNIVARD



Le Président,
Bernard CHENE



Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>